

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 17 JANVIER 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 4 décembre 2023

PRESENTS : (10 membres)

Madame Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)

Mesdames Marie BRETON, Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Noël CHAMBON, André MARTHEY, Ludovic TABIS.

ABSENT : (1 membre)

Monsieur Patrick NECTOUX.

VOTE :

Votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°7

OBJET : Convention médecine préventive avec le Centre de Gestion de la Haute-Saône

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°12 du 13 janvier 2021, le Bureau Syndical avait accepté l'adhésion du SIED 70 au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône, et autorisé la signature de la convention correspondante.

Cette convention est désormais arrivée à échéance et le Centre de gestion propose une nouvelle convention pour la période 2024-2026.

Monsieur le Président expose que :

- conformément à l'article 11 du décret 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive ;
- le Centre de gestion de la Haute-Saône a créé en mars 2009 un service de médecine préventive avec lequel il est possible de conventionner ;
- la convention avec le Centre de gestion de la Haute-Saône devrait permettre de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **DECIDE** d'adhérer au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Haute-Saône.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240117-DELIB7BU170

- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

PJ : Convention Médecine Préventive

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVALLX



REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240117-DEL IB7BU170